



LES 10 PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UN GROUPE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE À L'ALEFPA

La réflexion éthique consiste à ce que, dans un espace et un temps donnés, un groupe de personnes se pose des questions par rapport à une situation concrète, selon une certaine méthode d'analyse et un mode de discussion respectant la parole de chacun.

Le groupe de réflexion éthique doit respecter plusieurs principes de fonctionnement :

1. Légitimité du groupe de réflexion éthique : le groupe est connu des personnes, il est soutenu par la direction et reconnu pour son bien-fondé et sa plus-value

2. Appropriation : le groupe est en capacité d'appliquer la méthode

3. Neutralité pour préserver cet espace des risques d'instrumentalisation : le groupe de réflexion éthique ne cherche pas de coupable, et n'est pas un espace de recours, contrôle, plainte ni de résolution de conflits

4. Indépendance : le fait de participer à un groupe de réflexion éthique n'entraîne ni récompense ni sanction

5. Non-jugement : chaque personne du groupe de réflexion éthique peut s'exprimer sans être jugée

6. Respect de la parole de l'autre : écouter l'autre et le respecter dans ce qu'il dit sans l'interrompre

7. Responsabilisation : chaque membre du groupe s'engage dans la démarche et accepte de se laisser confronter dans ses valeurs

8. Engagement, assiduité et régularité pour assurer la continuité de la réflexion : un minimum de participants doit être présent pour que le groupe se réunisse

9. Anonymat : la situation abordée ne précise pas les noms des personnes, le compte-rendu du groupe de réflexion ne précise pas qui a dit quoi mais reprend sur quoi les échanges ont porté et ce que le groupe en retient

10. Transparence : la réunion du groupe de réflexion éthique doit donner lieu à un écrit permettant de poser ce que l'on retient de la réflexion et de le partager avec d'autres personnes de la structure, du territoire ou de l'association.

